

## **COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion trimestrielle de la commission : le samedi 25 mars à 9h45 au district

-Ordre du jour :

- Bilan des vérifications de septembre 2022 à mars 2023.

-Planning des visites à effectuer d'avril à juin 2023.

- Point sur la réglementation.

### Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

### Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

- DAP pour le passage en éclairage LED du stade Chastel de Belley : NNI 010340101. Attente de l'avis par la ligue.
- DAP pour l'agrandissement des vestiaires actuels et la création d'un nouveau vestiaire du stade Jean Christin de Serrières de Briord NNI 014030101. Attente de l'avis par la ligue.

### Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant

### Validation de tests in Situ des pelouses synthétiques

Stade de l'Europe de Chatillon sur Chalaronne NNI 010930201 – dossier transmis à la ligue.

### Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Eclairage du stade de Saint Denis en Bugey : NNI 013450101 – classement au niveau E Entraînement jusqu'au 16/01/2025.
- Eclairage du stade de Saint Etienne sur Chalaronne : NNI 013510101 – classement au niveau E7 jusqu'au 16/02/2025.
- Eclairage du stade de Fareins NNI 011570101 le 02 février 2023 – rapport rédigé par la CDTIS – L'éclairage ne peut pas être enregistré tant que la non-conformité majeure du terrain n'est pas levée.
- Eclairages des stades de Bellignat NNI 010310103 et NNI 010310104 :
  - NNI 010310103 classement au niveau E6 jusqu'au 23/03/2025.
  - NNI 010310104 classement au niveau E Entraînement jusqu'au 06/03/2025.
- Eclairages des stades de Polliat NNI 013010101 et NNI 013010102 :
  - NNI 013010101 – classement au niveau E Entraînement jusqu'au 15/02/2025.
  - NNI 013010102 rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade de Dompierre sur Veyle NNI 011450101 le 16 février 2023 -rapport rédigé par la CDTIS -attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade de Poncin NNI 013030101 – classement au niveau E7 jusqu'au 23/03/2025.

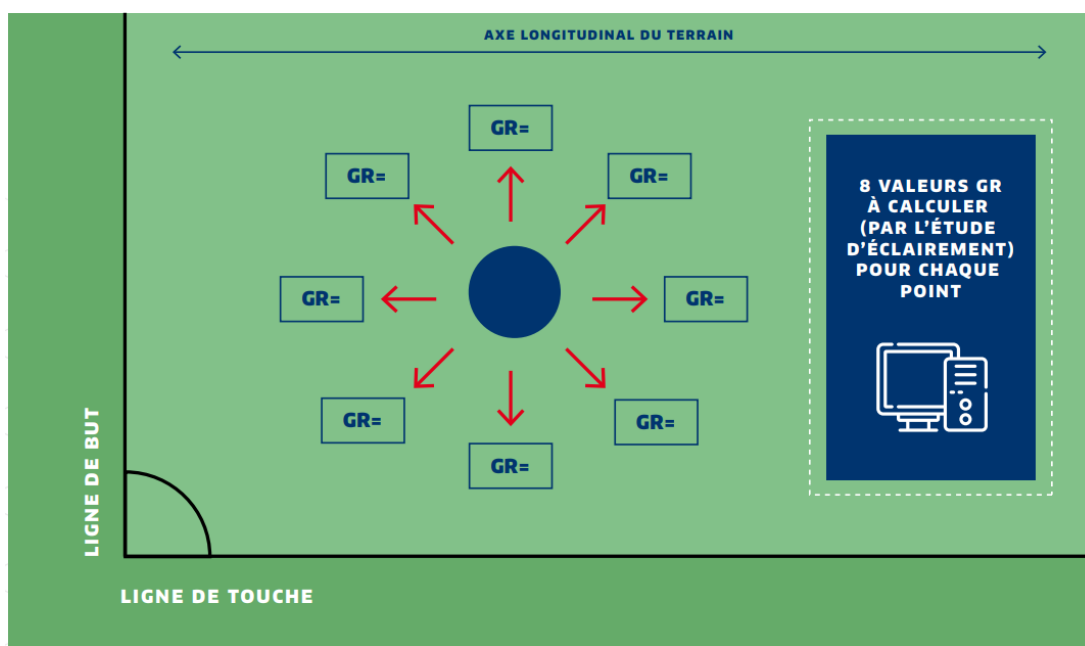
- Eclairage du stade de Ceyzériat NNI 010720102 – classement au niveau E Entraînement jusqu’au 15/02/2025.
- Eclairage du stade de Villereversure NNI 014470101 – classement au niveau E Entraînement jusqu’au 16/02/2025.
- Eclairages des stades de Manziat NNI 012310101 et NNI 012310102 le 20 février 2023 – rapports rédigés par la CDTIS – attente de classements par la ligue.
- Eclairages des stades de Malafretaz NNI 012290101 et NNI 012290102 :
  - NNI 012290101 – classement au niveau E6 jusqu’au 23/03/2025.
  - NNI 012290102- rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade de Jayat NNI 011960101 le 23 février 2023 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade de Marlieux NNI 013710101 le 28 février 2023 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Terrain de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 le 16 février 2023 – rapport à rédiger par la CDTIS.
- Terrain de Saint Trivier de Courtes NNI 013880101 le 21 février 2023 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées :  
4 terrains et 4 éclairages en mars

### Informations réglementaires

*Eclairage : Eblouissement*

*Le GR (Glare Rating) provient d'une formulation de l'éblouissement d'incapacité sur les terrains de sport qui a fait l'objet de la publication CIE n° 112.*



Pour la CDTIS : JF JANNET